



A l'aide concernant mon divorce

Par **joe2010**, le **14/03/2012 à 14:32**

Bonjour, j'ai quelques questions à vous poser parce que je suis vraiment perdu sans savoir quoi faire. J'ai quitté mon domicile suite à ce que ma femme m'a mis dessus après que j'ai eu pas mal de insultes. J'étais faire 2 main courante depuis septembre et à ce jour là j'étais voir mon avocat pour faire les démarches de divorce et côté de mon avocat j'ai pas eu de nouvelle sachant que je lui donner un chèque pour qui commence jusqu'à maintenant j'ai pas eu nouvelle j'appelle le secrétaire me dit c'est encore long j'habite dans le nord pour vous c'est normal que j'ai pas encore eu de courrier de tribunal je vous remercie de m'aider

Par **cocotte1003**, le **14/03/2012 à 19:26**

Bonjour, vous n'auriez pas dû quitter le domicile conjugal sans que la première audience du divorce ne soit faite. Avez-vous fourni des documents à l'avocat pour votre divorce ? Selon les tribunaux la procédure peut prendre plus au moins longtemps. Envoyez à votre avocat une LRAR lui demandant si votre dossier est complet et de le déposer au plus vite au tribunal en vous précisant la date de l'audience, cordialement

Par **joe2010**, le **15/03/2012 à 03:37**

bonjour moi je suis tout à fait d'accord avec vous mais j'avais pas le choix j'étais obligé de quitter le domicile mon ex m'a mis dessus comme elle est très nerveuse j'ai préféré de partir j'ai tout ramené à l'avocat le problème que c'est long je crains quoi si il vous plaît comme j'ai quitté domicile, ? par ce que mon ex me fait des menaces comme quoi j'ai quitté domicile et elle peu

demander une pension je paie deja une pension pour ma fille meme si je suis pas encore passer devant le juge sa veu dir quoi lrar ?? je vous remerci beaucoup d'avoir repondu

Par **cocotte1003**, le **15/03/2012 à 03:44**

Bonsoir, une LRAR = lettre recommandée avec accusé de réception. Votre femme peut demander une pension si la différence entre vos revenus et le sien est tres différente. Vous faites bien de payer une pension pour votre fille alors que vous n'y etes pas contraint cela sera considéré favorablement par le juge. Tachez d'obtenir des attestation de vos amis, voisins, parents ... qui prouvent que votre femme vous a mis dehors ceci our les mettre dans votre dossier. Etiez-vous en location ? cordialement

Par **joe2010**, le **15/03/2012 à 04:13**

bonsoirrrnon je suis héberger chez mon frère pour l 'instant je suis en cdi en plus on avait un pret signer a deux mais la veut rien payer c moi qui le paie tous seulrnet le jour quand ma mis dhor elle a tous garder les meubles la tv ect même mon pc portable elle voulait pas me le donner j ai rien eu du tous c 'est une femme tres angoisser nerveuse elle a deja eu de problème avec son ex et étais suivi par des assistance social et des suivi pour les enfant franchement je c pas quoi sachant qu elle est forte au niveau papier et faire sa malheureuse quand il faut pour qui gagne